

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9675

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : SALHI

Date de naissance : 01/02/1971

Adresse : 70 Rue Allal Ben Abdellah

Tél. : 06 13 11 34 52

Total des frais engagés : 300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LAHEOU MAJID
Dermatologue Vénérologue
72, Rue Ahmed El Mejjati Maarif
Tél: 0522 253 569-0661 066 978

Date de consultation : 06 JAN 2025

Nom et prénom du malade : SALHI

Age: 53m

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dermatose + onychomycose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

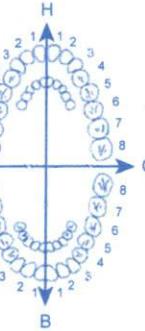
Fait à : CASA

Le : 06 / 01 / 2025

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

g-

g-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																					
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																					
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.																					
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Montant des Honoraires	CŒFFICIENT DES TRAVAUX																
																					
ODF PROTHÉSES DENTAIRES																					
	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE																				
	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: right;">H</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding: 0 5px;">25533412</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding: 0 5px;">21433552</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">D</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding: 0 5px;">00000000</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding: 0 5px;">00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; text-align: center; padding: 5px 0;">B</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">G</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding: 0 5px;">00000000</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding: 0 5px;">00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center; padding: 5px 0;">35533411 11433553</td> </tr> </table>					H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B			G	00000000	00000000	35533411 11433553			
	H	25533412	21433552																		
	D	00000000	00000000																		
	B																				
	G	00000000	00000000																		
	35533411 11433553																				
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession																				
						Montant des Honoraires															
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS																					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION																					

Docteur Majid Lahlou

SPECIALISTE

DERMATOLOGUE - VENEROLOGUE

Maladies de la Peau, du cuir Chevelu et
des ongles.

Maladies Sexuellement Transmissibles

Chirurgie Dermatologique

COSMETOLOGIE

72, Rue Ahmed El Mejjati - Mâarif
(EX.ALPES) - 2ème étage

CASABLANCA - Tél : 05 22 25 35 69

G.S.M : 06 61 06 69 78

الدكتور مجيد لhalو

اختصاصي

في أمراض الجلد والشعر

والأظافر

الأمراض التناسلية

جراحة الجلد

علم التجميل

72، زنقة أحمد المجاطي (سابقاً - ذي زالب)

الطريق الثاني - المعريف

دار البيضاء - الهاتف 05 22 25 35 69

المحمول: 06 61 06 69 78

CASABLANCA, LE

06 JAN 2024

SALHI. fAYSEL

Vibra 200 mg: 450 mg de cap

LOT N°: G W 0 1 6 9

89,00

P.P.V 89 00

LOT N°: F T 4 9 2 3

89,00

P.P.V 89 00

UT.AV: 03 24

89,00

P.P.V 89 00

ERYFLUID 4%
LOTION FL 100 ML

P.P.V: 67DH20

PER: 10/2024



6 118000 010630

1 cap / j
du 1/1/24
à 1/1/25

②

Eryfluid Solut
dapp / j le mat
les lèvres et les
doigts et bras
Episano gel traitat

1 cap / j
du 1/1/24
à 1/1/25

③

la vit. S.
Acneifor
Benzotop
locatop
Locapex 2%
et 10% de co.

LOT CAPTOP 0,1%
CREME T30G
P.P.V: 30DH00

PER: 06/2026



6 118000 012061

PHARMACIE MAJID C.I.L.
Dr. Sonja Roudouane
N°22, lotissement du Stade
Hay Essalagh, Casablanca
Tél: 0522 39 88 73

Dr. LAHLOU MAJID
Dermatologue - Vénérologue
72, Rue Ahmed El Mejjati - Mâarif
(EX.ALPES) - 2ème étage
CASABLANCA - Tél : 05 22 25 35 69
G.S.M : 06 61 06 69 78

⑤ Doxycycline 200 mg dispenser:
150 doses
1 cap daily/ jour au moins 2 fois

$$\overline{T = 453,0}$$

X 2028

apres

D'HARMA
SOCIETE
SOUMA
MASJID C.I.L
Materiel

unit de vibrex 200

LOT N°: GR 2736

UT.AV: 10 4 P.P.V 89 00

Dr. LAHLOU
Dermatologue Vénéréologue
72, Rue Ahmed Ben Majid Maaif
Tél: 0522 253 869 / 061 066 071